

Contenus

Nom du Cours		Semestre du Cours	Cours Théoriques	Travaux Dirigés (TD)	Travaux Pratiques (TP)	Crédit du Cours	ECTS
FRA206	Français juridique IV	4	2	0	0	1	2

Cours Pré-Requis	
Conditions d'Admission au Cours	

Langue du Cours	Français
Type de Cours	Obligatoire
Niveau du Cours	Licence
Objectif du Cours	Acquérir des notions de droit des obligations suisse et connaître la terminologie juridique qui s'y réfère. Se familiariser avec le vocabulaire, les expressions et la grammaire du langage juridique. Lire et comprendre des arrêts du Tribunal Fédéral suisse. Lire et comprendre les articles du Code des Obligations auxquels il est fait référence dans les arrêts.
Contenus	La responsabilité fondée sur la confiance: - Responsabilité fondée sur la confiance: un tour d'horizon, Ch. Chappuis (Prof. à l'université de Genève) - Arrêt du TF : RO 121-III-350 - Arrêt du TF : RO 120-II-331 Cautionnement - Reprise cumulative de dette: - Arrêt du TF : 129-III-702 Concurrence déloyale : - Arrêt du TF : 122-III-469
Ressources	Code des obligations suisse Loi sur la protection des marques (LPM) suisse Loi contre la concurrence déloyale (LCD) suisse Article : Responsabilité fondée sur la confiance: un tour d'horizon, Ch. Chappuis (Prof. à l'université de Genève) Arrêt du TF : RO 121-III-350 Arrêt du TF : RO 120-II-331 Arrêt du TF : 129-III-702 Arrêt du TF : 122-III-469

Intitulés des Sujets Théoriques

Semaine	Intitulés des Sujets
1	La responsabilité fondée sur la confiance. Article de Ch. Chappuis : I. Introduction - II. Conditions
2	La responsabilité fondée sur la confiance. Article de Ch. Chappuis : III. La nature juridique
3	Arrêt du TF : RO 121-III-350
4	Arrêt du TF : RO 121-III-350
5	Arrêt du TF : RO 121-III-350
6	Arrêt du TF : RO 120-II-331
7	Arrêt du TF : RO 120-II-331
8	Cautionnement-Reprise cumulative de dette: introduction ; Arrêt du TF : 129-III-702
9	Arrêt du TF : 129-III-702
10	Arrêt du TF : 129-III-702
11	Arrêt du TF : 129-III-702
12	Concurrence déloyale: introduction ; Arrêt du TF : 122-III-469
13	Arrêt du TF : 122-III-469
14	Arrêt du TF : 122-III-469